

Société de Commissaires aux Comptes

FORT ET ASSOCIES

32 Rue de la République – 62000 ARRAS

Société par Actions Simplifiée
de Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

ASSOCIATION DIOCESAINE DE LYON

6, avenue Adolphe Max
69321 LYON CEDEX 05

SIRET : 313.401.093

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

FORT Pierre-Emmanuel

Expert Comptable Diplômé
Auditeur en durabilité
Commissaire aux comptes inscrit
I.E.S.E.G.
D.E.S.S. de Gestion Comptable et Financière –PARIS II
Maîtrise es-sciences économiques – PARIS II

FORT François-Xavier

Expert Comptable Diplômé
Auditeur en durabilité
Commissaire aux comptes inscrit

D.U. Droit de l'Entreprise – PARIS II

ASSOCIATION DIOCESAINE DE LYON
6, avenue Adolphe Max
69321 LYON CEDEX 05
SIREN : 313.401.093

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Monseigneur,
Pères,
Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de Lyon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 2.2 Changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels précisant les conséquences de la mise en place, pour la 1^{ère} fois au titre de cet exercice, des règlements comptables ANC 2022-06 et ANC 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ainsi, nous portons à votre connaissance la note 2 en page 7 de l'annexe « Informations au titre des principes et méthodes comptables » qui précise les méthodes utilisées pour les immobilisations et amortissements, les legs et successions ainsi que les contrats de capitalisation.

Dans le cadre de notre appréciation des autres règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes concernant :

- L'évaluation des engagements hors bilan et des fonds dédiés ;
- Le traitement des immobilisations et des amortissements conformément aux dispositions du plan comptable général et aux règles fixées par votre association ;
- Le traitement comptable des actes juridiques et notamment celui concernant un apport en nature d'un immeuble à l'association immobilière du diocèse de Lyon ;
- L'évaluation des provisions pour risques et charges et plus particulièrement celles liées aux engagements pris vis-à-vis des prêtres aînés et des salariés en nous assurant du caractère approprié des informations mentionnées en annexes ;
- La valorisation des titres de participation en appréciant les critères retenus par vos soins pour leur comptabilisation et leur évaluation ;
- Et la méthodologie retenue pour la comptabilisation des legs.

Une attention particulière a été portée aux procédures mises en œuvre pour identifier les avantages et ressources en provenance de l'étranger ainsi qu'aux règles appliquées dans le cadre de la mise en place des règlements comptables ANC 2022-06 et ANC 2023-03.

De plus, en complément à ces travaux, des diligences ont été mises en œuvre pour nous assurer, par sondage, du respect des procédures recommandées par l'Association Diocésaine de Lyon dans les paroisses. Ainsi, nous nous sommes assurés de la qualité des documents comptables communiqués par les paroisses et des contrôles mis en œuvre par les services internes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtées dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Outre la mention communiquée dans notre paragraphe d'observation, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par votre Evêque et votre trésorier en collaboration avec votre Econome Diocésain et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Evêque en collaboration avec votre trésorier et votre économe diocésain.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

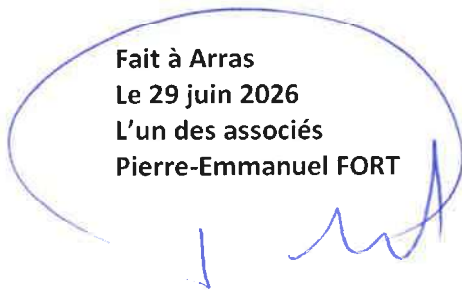
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Fait à Arras
Le 29 juin 2026
L'un des associés
Pierre-Emmanuel FORT

SAS FORT ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de DOUAI

BILAN ACTIF**EXERCICE : Du 01/01/2025 Au 31/12/2025****Période N-1 du 01/01/2024 Au
31/12/2024**

	BRUT	Prov./Amort	NET	NET N-1
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
<u>Immobilisation Incorporelles</u>				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	226 578	224 190	2 388	1 867
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrains	8 420 954		8 420 954	8 609 330
Constructions	116 880 345	42 734 933	74 145 412	76 093 094
Installations Techniques, mat. outillages Industriels	26 074 589	20 356 873	5 717 716	5 137 154
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	1 436 838		1 436 838	3 217 863
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 241 129	519 250	721 879	1 075 577
<u>Immobilisations Financières</u>				
Participations	30 168 155	1 136 126	29 032 029	29 187 422
Créances rattachées à des participations	5 008 632		5 008 632	5 324 586
Autres titres immobilisés	5 156 815	152 524	5 004 290	4 887 247
Prêts	2 821 847		2 821 847	2 836 536
Autres immobilisation financières	26 887		26 887	23 164
TOTAL (II)	197 462 769	65 123 897	132 338 872	136 393 842
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
<u>Créances :</u>				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	345 316	20 000	325 316	260 873
Créances reçues par legs ou donations	481 752		481 752	970 584
Autres créances	2 674 977	446 080	2 228 898	2 836 123
Charges constatées d'avance	424 174		424 174	387 789
Valeurs mobilières de placement	54 186 499	11 987	54 174 512	51 271 269
Disponibilités	9 157 458		9 157 458	6 814 720
TOTAL (III)	67 270 175	478 067	66 792 109	62 541 358
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	264 732 944	65 601 964	199 130 980	198 935 200

BILAN PASSIF**EXERCICE : Du 01/01/2025 Au 31/12/2025****Période N-1 du 01/01/2024 Au
31/12/2024**

	MONTANT	N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	13 730 535	13 732 658
Fonds propres complémentaires	28 475 717	28 475 717
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	6 193 723	6 195 760
Réserves pour projet de l'entité	11 338 201	11 026 198
Report à nouveau	120 096 788	118 507 108
Excédent ou déficit de l'exercice	567 255	1 898 524
Situation nette (sous total)	180 402 219	179 835 965
TOTAL (I)	180 402 219	179 835 965
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	873 217	1 943 636
Fonds dédiés	3 679 554	2 969 508
TOTAL (II)	4 552 771	4 913 144
PROVISIONS		
Provisions pour risques	37 035	
Provisions pour charges	5 642 471	6 263 467
TOTAL (III)	5 679 505	6 263 467
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 677	2 677
Emprunts et dettes financières diverses	20 986	20 155
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	573 611	455 173
Dettes des legs ou donations	330 413	102 522
Dettes fiscales et sociales	1 495 616	1 488 104
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 747 721	2 949 668
Autres dettes	3 153 067	2 726 911
Produits constatés d'avance	172 395	177 414
TOTAL (IV)	8 496 485	7 922 624
Ecarts de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	199 130 980	198 935 200

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES ET PRODUITS**EXERCICE : Du 01/01/2025 Au 31/12/2025****Période N-1 du 01/01/2024 Au
31/12/2024**

	MONTANT	% P.R.	N-1	% P.R.	VARIATION	%
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	239 600		216 020		23 580	11
Ventes de prestations de service	640		1 989		-1 349	-68
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	144 207		180 923		-36 716	-20
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	18 144 026		17 404 152		739 874	4
Legs, donations et assurances-vie	2 458 034		2 082 250		375 784	18
Contributions financières	920 484		2 401 204		-1 480 720	-62
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	836 705		891 257		-54 552	-6
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	3 416 000		2 179 500		1 236 500	57
Utilisations des fonds dédiés	423 658		668 294		-244 636	-37
Produits activités annexes	8 518 150		7 681 618		836 532	11
Autres produits	795 705		927 761		-132 056	-14
Total I	35 897 208		34 634 967		1 262 241	4
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>						
Achats de marchandises	329 971		269 372		60 599	22
Autres achats et charges externes	14 419 128		13 027 533		1 391 595	11
Aides financières	2 371 796		1 671 632		700 164	42
Impôts, taxes et versements assimilés	738 667		1 011 249		-272 583	-27
Salaires	8 225 466		8 196 825		28 641	0
Cotisations sociales	2 996 121		2 962 443		33 678	1
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 837 080		4 996 391		-159 311	-3
Dotations aux provisions	490 974		189 455		301 519	159
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	1 438 425		1 521 231		-82 806	-5
Reports en fonds dédiés	1 133 704		634 218		499 486	79
Autres charges	219 850		560 480		-340 630	-61
Total II	37 201 181		35 040 829		2 160 352	6
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-1 303 973		-405 862		-898 111	221

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES ET PRODUITS**EXERCICE : Du 01/01/2025 Au 31/12/2025****Période N-1 du 01/01/2024 Au
31/12/2024**

	MONTANT	% P.R.	N-1	% P.R.	VARIATION	%
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée	21 772				21 772	
Total III	21 772				21 772	
PRODUITS FINANCIERS						
De participation	163 038		144 781		18 258	13
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 430 868		1 626 573		-195 705	-12
Reprises sur dépréciations et provisions			150 447		-150 447	-100
Produits des immobilisations financières cédées	708 018		776 047		-68 029	-9
Total IV	2 301 924		2 697 848		-395 924	-15
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	180 377		150 987		29 390	19
Intérêts et charges assimilées	5 953		17 627		-11 674	-66
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	15 775		7 902		7 874	100
Total V	202 105		176 516		25 589	14
2. RESULTAT FINANCIER (IV-V)	2 099 818		2 521 332		-421 513	-17
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II -III+ IV-V)	774 073		2 115 470		-1 341 397	-63
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VI)	3 810 200				3 810 200	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VII)	3 810 200				3 810 200	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)						
Participation des salariés aux résultats (VIII)						
Impôts sur les bénéfices (IX)	206 818		216 946		-10 128	-5
Total des produits (I + IV+ VI)	42 009 332		37 332 815		4 676 517	13
Total des charges (II +III+ V + VII + VIII + IX)	41 442 077		35 434 291		6 007 786	17
EXCEDENT OU DEFICIT	567 255		1 898 524		-1 331 269	-70
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mises à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						

Sommaire

1-INFORMATIONS GENERALES ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- 1.1-Présentation de l'association
- 1.2-Périmètre de consolidation
- 1.3-Faits caractéristiques de l'exercice

2-INFORMATIONS AU TITRE DES PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

- 2.1-Règles et méthodes comptables
- 2.2-Changement de méthode

3-COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

- 3.1-Etat des immobilisations et amortissements
- 3.2-Tableau de variation des fonds associatifs, fonds reportés, fonds dédiés et provisions
- 3.3-Etat des échéances et des dettes
- 3.4-Tableau de variation des fonds reportés et des fonds dédiés
- 3.5-Etat des évaluations des valeurs mobilières de placement

4-COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

- 4.1-Détail des legs, donation ou assurance vie
- 4.2-Effectif moyen
- 4.3-Autres informations

5-ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- 5.1-Montant des engagements financiers
- 5.2-Legs en cours
- 5.3-Liste des filiales et participations

1-INFORMATIONS GENERALES ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

1.1-Présentation de l'association

L'association a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique sous l'autorité de l'Archevêque, en communion avec le Saint-Siège et conformément à la constitution de l'Eglise catholique. Le fonctionnement de l'association est réglé par ses statuts en conformité avec les lois canoniques (Article 2 des statuts)

L'association se propose de réaliser en particulier les objets suivants (Article 3 des statuts) :

- L'acquisition ou la location et l'administration des édifices qu'elle jugera opportun d'avoir à sa disposition en vue de l'exercice public du culte catholique dans le diocèse
- L'acquisition ou la location et l'administration des immeubles destinés au logement de l'Archevêque, des bureaux de l'archevêché, des curés et des vicaires, ainsi que des prêtres âgés ou infirmes
- Pourvoir au traitement d'activités et, éventuellement, de retraite des ecclésiastiques occupés au ministère par nomination de l'autorité compétente, ainsi qu'aux honoraires dus aux prédicateurs et aux salariés des employés de l'Eglise

Les ressources de l'association sont (Article 17 des statuts) :

- Les cotisations de ses membres
- Les produits des troncains ainsi que des quêtes et collectes autorisées par l'Archevêque pour les besoins de l'association
- Les revenus des fondations pour cérémonies et services religieux
- Dans les églises dont l'association a la propriété, l'administration ou la jouissance, les rétributions ou offrandes, notamment à l'occasion des cérémonies et services religieux
- Les revenus de ses biens meubles ou immeubles
- Les produits des dons et legs et généralement toutes les ressources qui ne sont pas interdites par la loi

La plupart des lieux de culte font l'objet d'une affectation perpétuelle à l'Archevêque ou aux curés pour l'exercice du culte. L'association reste propriétaire de quelques lieux de culte dont elle assume l'entretien.

1.2-Périmètre de consolidation

Le périmètre des comptes annuels comprend :

- La Curie
- 18 services diocésains
- 100 paroisses

Les comptes annuels excluent certains services interdiocésains ou congrégations pour lesquels l'Association Diocésaine supporte les comptes bancaires.

1.3-Faits caractéristiques de l'exercice

Exprimé en K€	2025	2024	Variation
Résultat Général	+567	+1 898	-1 331
Résultat d'exploitation	-1 304	-406	-898
Résultat Financier	+2 100	+2 521	-421
Résultat Exceptionnel	0	0	0

La variation des fonds propres concerne pour l'essentiel le poste « report à nouveau ».

2-INFORMATIONS AU TITRE DES PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**2.1-Règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 Décembre 2018 et mise à jour par l'ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 et l'ANC n°2023-03 du 7 Juillet 2023 relatif aux comptes annuels des personnes de droit privé à but non lucratif et dans le respect des recommandations comptables de la Conférence des Evêques de France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois couvrant la périodes 01/01/2025 au 31/12/2025.

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur 1 à 3 ans.

Les immobilisations corporelles :

- Sont évaluées à leur coût d'acquisition ou en fonction du décompte de succession (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations)
- Pour certaines immobilisations antérieures à 40 ans, en l'absence de référence sur leur coût historique, celles-ci ont été valorisées pour 1€ et amorties à due concurrence. Cela est sans impact sur la valeur nette globale des valeurs immobilisées.
- La valeur des terrains est déterminée selon des estimations fournies (expertises, actes notariés). A défaut d'évaluation précise, 10% de la valeur du bien acquis ou apporté sont affectés au terrain.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	15 à 40 ans	Linéaire
Agencement et aménagement des constructions	15 à 40 ans	Linéaire
Installations générales et agencements	10 à 15 ans	Linéaire
Matériel et outillage	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 4 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	3 à 10 ans	Linéaire

Participations et autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Elle est comparée à la situation nette ou à la valeur probable de réalisation pour la détermination d'une éventuelle provision.

Stocks

Cette rubrique concerne différents livres et publications achetés et destinés à être revendus.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Pour celles dont la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision est constituée.

Contrats de capitalisation

Les contrats de capitalisation étant en fonds Euros, les produits latents identifiés sont comptabilisés en intérêts courus non échus et l'I.S. attaché à ces produits sont comptabilisés.

Pour 2025, les intérêts courus sont de 427 k€ et l'I.S. provisionné de 43 k€.

Legs et successions

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date d'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de conditions suspensives. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de ces conditions. S'il s'agit d'un legs universel, sans héritiers réservataires, la date de comptabilisation sera, en général, la date d'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité. Pour les autres formes de legs (legs à titre universel ou legs particulier), la date retenue sera la date de demande de délivrance en justice ou la délivrance volontaire.

Les biens reçus ayant la nature de contrat d'assurance-vie sont comptabilisés à la date de réception des fonds.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM assimilés, jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres.
- Dans les comptes d'actif par nature pour les biens destinés, par le testateur ou le donateur, à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision.
- Dans le compte « biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens qui sont destinés à être cédés.

A la date d'acceptation, les passifs provenant des legs ou donations sont constitués :

- Des dettes grevant les biens transférés au bénéficiaire de la donation
- De toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation

Les dettes sont comptabilisées dans le compte « dettes des legs ou donations ».

L'engagement pris par l'entité au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte « provision pour charges sur legs ou donations ».

La contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs ou donations est :

- En fonds propres sans droit de reprise lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité
- En produits dans le cas contraire

Lors de la réception des fonds ou du transfert des titres, les legs et donations portant sur des espèces, des actifs bancaires, des actifs financiers cotés ou des parts ou actions d'OPCVM et assimilés, sont comptabilisés dans un compte d'actif selon la nature des biens.

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La partie des ressources constatée en produits d'exploitation au cours de l'exercice et qui n'est pas encore encaissée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « fonds reportés liés aux legs et donations », avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « reports en fonds reportés ». Ne sont pas concernés, les ressources dont la contrepartie est un bien reçu par legs ou donation déjà comptabilisée en immobilisation par nature à la date d'acceptation.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés, sont inscrits au compte de résultat soit selon leur nature, lorsqu'elle celle-ci est identifiable, soit, à défaut, dans les comptes « autres charges sur legs ou donations » et « autres produits sur legs et donations ».

Lorsque le testateur a demandé d'affecter une partie de son legs à des intentions de messes, cette somme vient en diminution du compte de produits d'exploitation concerné (assurances-vie ou autres legs).

Lorsque le Conseil d'Administration de l'ADL décide d'affecter une partie du legs à des intentions de messes, cette somme est comptabilisée dans un compte de « charges sur legs ».

Fonds propres : les apports

Les apports faits par des associations à l'A.D.L. sont à inscrire dans le poste « Apports sans droit de reprise » si dans l'acte d'apport est mentionné une contrepartie d'engagement de la part de l'A.D.L. ou s'il est stipulé « pour renforcer l'actif de l'association ». A défaut, ces apports sont comptabilisés en produits d'exploitation au poste : « contribution financière autres organismes ».

Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont déterminées en application du règlement CRC 00-06. De ce fait, seuls les risques identifiés et rendus probables par un événement en cours à la clôture sont provisionnés. Concernant les événements postérieurs à la date de la clôture de l'exercice, il sera fait application de l'avis CNC 2018/08.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par le tiers financeur à des projets définis et qui n'a pas pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les ressources reçues peuvent financer un projet défini ayant soit la nature de charges d'exploitation, soit la nature d'un investissement.

Lorsqu'il s'agit d'une immobilisation amortissable, l'association applique la règle de droit commun, à savoir de ne pas utiliser la possibilité de rapporter en produits les fonds dédiés sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement de l'immobilisation. Pour une immobilisation amortissable, l'association continue de passer la reprise du fonds dédiés au fur et à mesure des décaissements réalisés.

Résultat exceptionnel

Les nouvelles normes comptables à la suite de l'application de la mise à jour du décret ANC n°2023-03 du 7 Juillet 2023, stipulent que les charges et produits exceptionnels doivent constituer un événement majeur qui influence sur le jugement de l'utilisateur des comptes, et inhabituel qui ne s'est pas réalisé sur les derniers exercices et qui est peu probable de se reproduire.

Contributions volontaires en nature

Selon les dispositions de l'article 211-2 du nouveau règlement 2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées en comptabilité si les deux conditions suivantes sont remplies :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels dans la compréhension de l'activité de l'entité
- L'entité est en mesure de recenser et valoriser les contributions volontaires en nature

Au cas particulier, l'entité considère que les missions bénévoles réalisées en Eglise résultent du statut de baptisés qu'elles ne font que traduire en actes. En conséquence, le recensement et la valorisation de ces missions bénévoles ne sont pas inscrites dans les comptes.

2.2-Changement de méthode

Il est appliqué pour la première fois au titre du présent exercice les règlements comptables ANC 2023-03 qui ont notamment modifié le traitement des produits et charges exceptionnels, des transferts de charges et la présentation des comptes annuels.

Ci-après, l'impact de la réforme sur le compte de résultat d'exploitation 2024 :

Compte	Impact sur le poste	2024	2024 retraité	2025
7900	Transfert de charges	193 187		
6490	Salaires et traitements		193 187	199 873
7752	Produits de cession immobilisations corporelles	2 179 500		
7572	Produits d'exploitation liés à des cession		2 179 500	3 416 000
6752	Valeur nette comptable des immobilisations cédées	1 521 231		
6572	Charges d'exploitation liées à des cessions		1 521 231	1 438 425
7710	Autres produits exceptionnels (1)	25 400		
7720	Produits sur exercice antérieurs	205 454		
7788	Dommages et intérêts perçus	4 274		
7580	Autres produits d'exploitation		235 128	
6720	Charges sur exercices antérieurs	145 505		
6712	Amendes et pénalités	256		
6580	Autres charges d'exploitation		145 761	
7875	Reprise de provisions exceptionnelles	891 257		
7875	reprise de provisions exploitations		891 257	807 857
6875	Dotations risques et charges exceptionnels	179 000		
6875	Dotations risques et charges d exploitation		179 000	437 718
6711	Dons exceptionnels	387 440		
6551	Aides financières		387 440	1 066 718

3-COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

3.1-Etat des immobilisations et amortissements (valeur brute en €)

Immobilisations	31/12/2024	+	-	31/12/2025
Incorporelles	227 870	3 420	4 712	226 578
Corporelles (hors immobilisations en cours)	148 856 841	4 717 119	2 198 071	151 375 889
Corporelles- immobilisations en cours	3 217 864	692 293	2 473 319	1 436 838
Biens reçus par legs destinés à être cédés	2 154 826	759 745	1 673 443	1 241 128
Financières	43 370 743	897 948	1 086 355	43 182 336
Total	197 828 144	7 070 525	7 435 900	197 462 769

Immobilisations en cours (répartition)	31/12/2024	+	-	31/12/2025
Curie	3 007 042	499 526	2 281 320	1 225 248
Paroisses	210 822	192 767	191 999	211 590
Total	3 217 864	692 293	2 473 319	1 436 838

Biens reçus par legs destinés à être cédés	31/12/2024	+	-	31/12/2025
Legs antérieurs au 01/01/2020 (ANC 2018-06)	1 867 643		1 302 998	564 645
Legs 2024	287 183		230 000	57 183
Legs 2025	0	759 745	140 445	619 300
Total	2 154 826	759 745	1 673 443	1 241 128

Amortissements	31/12/2024	+	-	31/12/2025
Immobilisations incorporelles	226 003	2 899	4 712	224 190
Immobilisations corporelles	59 017 262	4 834 181	759 637	63 091 806
Total	59 243 265	4 837 080	764 349	63 315 996

Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés :

Une provision pour dépréciation a été constatée sur un bien reçu par legs dont la valeur de cession ou le prix de marché est inférieur à leur valeur d'actif.

Immobilisations financières :

En conséquence des conditions d'exploitation de la société locataire de la SCI ST JOSEPH et de la valeur vénale de l'immeuble selon une expertise réalisée en janvier 2021, il n'est pas constaté de dépréciation des titres et avances faites à cette SCI.

Aucune provision sur les titres et créances détenus dans la SAS DOMAINE LYON ST JOSEPH a été constatée, compte tenu de la situation nette positive de la SAS au 31/12/2025 et de ses perspectives d'activité. Ainsi, aucune provision n'a été constatée sur l'engagement de caution de 500 k€ de l'A.D.L., relatif à un prêt souscrit par la SAS.

Une dépréciation est réalisée sur les titres de la SCI SEMINAIRE PROVINCIAL à hauteur de la situation nette négative à la clôture de l'exercice, pour la quote-part des titres détenue par l'A.D.L. Au 31/12/25, cette provision pour dépréciation s'élève à 574 k€. Cette provision est justifiée par l'utilisation culturelle des biens qui impose le financement de travaux de renouvellement par l'A.D.L. à hauteur de sa participation.

Compte tenu d'une détention minoritaire des titres de la SCI DU ST SACREMENT, il n'a pas été constaté de dépréciation sur ces titres. Les associés majoritaires se sont engagés à supporter les conséquences des moins-values éventuelles sur cette SCI.

Il n'est pas constaté de dépréciation des parts de la SCI LACHAZOT car la revente « au prix du marché » des biens possédés par cette SCI permettrait le remboursement des parts aux associés.

La SCI LACHAZOT a mis en œuvre 3 projets de construction financés par 3 prêts PLS (Prêts Logement Social) consentis par le Crédit-Agricole Centre-Est, en garantie desquels une hypothèque a été prise sur chacun de ces biens aux conditions suivantes :

- 1 prêt de 1 500 k€ au taux de 2.11% dont le terme se situe au 31/08/2042- Capital restant dû au 31/12/25 : 1 188 k€
- 1 prêt de 1 800 k€ au taux de 2.11% dont le terme se situe au 30/11/2043- Capital restant dû au 31/12/25 : 1 513 k€
- 1 prêt de 1 800 k€ au taux de 2.11% dont le terme se situe au 30/10/2042- Capital restant dû au 31/12/25 : 1 441 k€

Ces prêts sont totalement débloqués. Les biens ont été livrés et mis en location en début d'année 2020.

L'A.D.L. s'est engagée à souscrire des parts dans des fonds d'investissements auprès de SIPAREX et INDOSUEZ. Le capital est libéré au fur et à mesure des appels de fonds. Ces investissements comportent un degré de risque élevé du fait de la nature des investissements réalisés. Les engagements sont classés en dettes sur immobilisation (passif) pour un montant de 2 494 k€ au 31/12/2025.

3.2-Tableau de variation des fonds associatifs, fonds reportés, fonds dédiés et provisions

Tableau des variations des fonds propres et subventions

Fonds propres et subventions	31/12/2024	Affectation du résultat	+	-	31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	42 208 375	-1 142		981	42 206 252
Fonds propres avec droit de reprise					
Réserves statutaires	17 221 958	-2 038	312 004		17 531 924
Autres réserves					
Report à nouveau	118 507 108	1 901 704	981	313 005	120 096 788
Résultat de l'exercice	1 898 524	-1 898 524	567 255		567 255
Situation nette (sous-total)	179 835 965	0	880 240	313 986	180 402 219
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total (I)	179 835 965	0	880 240	313 986	180 402 219

L'impact des variations de capitaux propres au niveau des paroisses est traité globalement, sans tenir compte des augmentations ou des diminutions sur chacune d'elles.

Détail des apports et legs inscrits à l'actif en 2025 :

- Apports : 0 k€
- Legs : 0 k€
- Donations : 0 k€

Tableau des variations des fonds reportés, fonds dédiés et provisions

Fonds reportés, fonds dédiés et provisions	31/12/2024	+	-	31/12/2025
Fonds reportés sur legs et donations	1 943 636	391 925	1 462 344	873 217
Fonds dédiés	2 969 508	1 133 704	423 658	3 679 554
Total (II)	4 913 144	1 525 629	1 886 002	4 552 771
Provisions pour risques		37 035		37 035
Provisions pour charges	6 263 467	7 860	628 857	5 642 470
Provisions pour charges sur legs				
Total (III)	6 263 467	44 895	628 857	5 679 505

Détail provisions pour charges :

	31/12/2024	+	-	31/12/2025
Retraite des prêtres	5 896 392		628 857	5 267 535
Retraite des laïcs	367 075	7 860		374 935
Autres charges				
Total	6 263 467	7 860	628 857	5 642 470

La provision pour retraite des prêtres a été constituée :

- Pour les prêtres de plus de 75 ans, en fonction de leur espérance de vie et de leur coût annuel de référence soit : 3 304 k€
- Pour les prêtres en activité, en fonction de leur espérance de vie et de leur coût annuel de référence, diminué des dotations à réaliser dans le futur, soit : 1 963 k€
- La table de mortalité a été actualisée pour le calcul de la provision 2025

Etat des provisions pour dépréciation

Provisions pour dépréciation	31/12/2024	+	-	31/12/2025
Sur immobilisations incorporelles	4 451			4 451
Sur immobilisations corporelles				
Sur biens reçus par legs destinés à être cédés	1 079 250		560 000	519 250
Sur immobilisations financières	1 111 788	176 863		1 288 651
Sur stocks et en-cours	28 848		28 848	0
Sur créances	199 000	446 080	179 000	466 080
Sur valeurs mobilières de placement	8 473	3 514		11 987
Total	2 431 810	626 457	767 848	2 290 419

Dont dotations et reprises	+	-
D'exploitation	446 080	767 848
Financières	180 377	
Exceptionnelles		
Total	626 457	767 848

3.3-Etat des échéances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Prêts	2 821 846	253 681	2 568 165
Autre immobilisations financières	5 008 632	300 000	4 708 632
Avances et acomptes/commandes	19 336	19 336	
Clients	345 316	345 316	
Créances reçues par legs et donations	481 752	481 752	
Autres créances	2 655 640	1 896 929	758 711
Total	11 332 522	3 297 014	8 035 508
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	429 169		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	443 859		

Compte de régularisation actif	
Charges constatées d'avance (exploitation) (1)	424 174

(1) Ce poste constate le coût de travaux réalisés sur des biens loués et dont les premières années de bail sont gratuites à concurrence du coût des travaux financés. Chaque année le coût du loyer théorique est prélevée sur ce poste. A la clôture de l'exercice, il reste à prélever un montant de 167 k€.

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Dettes financières diverses	23 662	23 662	0
Fournisseurs	573 611	573 611	0
Dettes des legs ou donations	330 413	330 413	0
Dettes fiscales et sociales	1 495 616	1 495 616	0
Dettes sur immobilisations	2 747 721	2 747 721	0
Autres dettes	3 153 067	3 153 067	0
Total	8 324 090	8 324 090	0

Dont charges à payer	
Dettes fiscales et sociales	500 734
Autres dettes	1 346 522
Total	1 847 256

Compte de régularisation passif	
Produits constatés d'avance (exploitation)	172 395

3.4-Tableau de variation des fonds reportés et des fonds dédiés

Tableau de variation des fonds reportés

Fonds reportés sur legs ou donations	31/12/2024	Reports	Utilisations	31/12/2025
Legs ou donation	1 943 635	391 925	1 462 343	873 217

Tableau de variation de fonds dédiés

Ressources	Fonds à engager au 31/12/24	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Utilisations au cours de l'exercice	Dont remboursement	Fonds restant à engager au 31/12/25	Sans dépenses > à 2 ans (1)
Subventions exploitation						
Contrib.fï.autres organismes	1 415 357	181 464	282 625		1 314 196	421 875
Générosités du public	1 554 151	952 240	141 033		2 365 358	430 395
Total	2 969 508	1 133 704	423 658	0	3 679 554	852 270

(1) Fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices (curie).

Destination des fonds dédiés au 31/12/2025 :

<i>Contributions financières autres organismes</i>	
Sanctuaire St Bonaventure	694 304
Paroisse ND du Point du Jour (orgue)	994
Paroisse Dardilly	400 000
Eglise St Leger Roanne	21 875
Eglise Ste Famille à Villeurbanne	38 171
Cure de St Joseph à Tassin	58 853
Al Montluelde - Maison Ancel	100 000
<i>Générosité du public</i>	
Clos St Joseph	5 108
Les amis pèlerinage ND de la Roche	2 210
Cause de Lubac	110
Cause des Martyr de la Révolution	730
Monastère Petites Sœurs de l'Agneau	6 765
Pèlerinage St Jacques de Compostelle (service des prisons)	3 863
Association Lumières de Marie	1 215
Projets Jean de Lanzac	11 598
Paroisse Ste Marie des Vignes	16 898
Chapelle de Tourzy	91 343
Eglise Malgache	22 580
Eglise Bon Pasteur	580
Chapelle de Beaunant	610
Eglise St Bonnet de Mûre	898 324
Eglise St Didier au Mt D'or	2 043
Eglise St Nizier – Mission Pauline Jaricot	2 676
Eglise St Louis Roi à Champagne	4 150
Paroisse Charpenne - Soutien Groupe 30 ans	101 325
Eglise Ste Madeleine à Villeurbanne	72 206
Réhabilitation maison Ancel	19 624
Couronne de la Vierge St Pierre Chanel	1 100
Paroisse de St Bonaventure - CDD	10 806
Paroisse St Georges - plaques Ex-Voto	194
Eglise St Martin d'Orlienas - sonorisation	600
Paroisse de la Rédemption	1 594
Eglise Sainte Elisabeth - Croix Rousse	100 000
Monastère des petits frères de l'agneau	250
Exposition "La CENE"	6 500
Engagements de travaux à réaliser en paroisses	980 355
TOTAL	3 679 554

3.5-Etat des évaluations des valeurs mobilières de placement

Au 31/12/2025, la valeur comptable du portefeuille de la Curie s'élève à 52 993 k€ et sa valeur liquidative à 53 775 k€. La plus-value latente nette sur titres de placement détenus au 31/12/2025 est de 781 k€, compte tenu, à cette date d'une plus-value latente de 784 k€ et d'une moins-value latente de 3 k€. Il a été constaté une dotation de 1 k€.

Des intérêts courus non échus ont été comptabilisés pour 1 163 k€.

Au 31/12/2025, la valeur globale des portefeuilles détenus par les paroisses et les services s'élève à 30 k€.

Une dépréciation a été constatée sur ces portefeuilles pour 8 k€.

4-COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT**4.1-Détail des legs, donation ou assurance vie**

Détail des legs, donation ou assurances vie figurant au compte de résultat

Produits	Montants
Assurances-vie	446 095
Autres legs	946 746
Produits de cession de biens reçus par legs destinés à être cédés	1 108 217
Reprise des provisions/charges sur legs	560 000
Utilisation des fonds reportés	1 462 343
Total des produits	4 523 401
Charges	
V.N.C./biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 673 443
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donation	391 925
Total des charges	2 065 368
Total des produits- total des charges	2 458 033

4.2-Effectif moyen

Les effectifs de la curie sont de 120 laïcs (équivalent temps plein) et de 260 prêtres (en activité et à la retraite).
Les effectifs des paroisses peuvent être estimés à 54 laïcs équivalents temps plein (administratifs, organistes et agents d'entretien).

4.3-Autres informations**Répartition des produits d'activité (en €)**

Ressources liées à la générosité du public	Montant
Denier de l'Eglise	9 151 500
Quêtes	7 666 939
Souscriptions	650 270
Dons	675 119
Legs	2 458 033
Autres	198
Total	20 602 059

Produits des activités annexes	Montant
Casuel	2 037 356
Offrandes pour cierges et dévotions	1 730 470
Participations mises à disposition diverses	1 291 214
Produits liés à la catéchèse	296 109
Produits manifestations cultuelles	2 245 580
Remboursements de frais	664 465
Participation accueil et repas	149 750
Autres	103 206
Total	8 518 150

Etat des avantages et ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractere direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
POLOGNE	27/09/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	CB	100
SUISSE	10/01/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	20
SUISSE	10/01/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	100
SUISSE	10/02/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	20
SUISSE	10/02/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	100
SUISSE	10/03/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	20
SUISSE	10/03/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	100
SUISSE	10/04/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	20
SUISSE	10/04/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	100
SUISSE	10/05/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	20
SUISSE	10/05/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	100
SUISSE	10/06/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	20
SUISSE	10/06/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	100
SUISSE	10/07/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	20
SUISSE	10/07/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	100
SUISSE	10/08/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	20
SUISSE	10/08/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	100
SUISSE	10/09/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	20
SUISSE	10/09/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	100
SUISSE	10/10/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	20
SUISSE	10/10/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	100
SUISSE	10/11/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	20
SUISSE	10/11/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	100
SUISSE	10/12/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	20
SUISSE	10/12/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	100
TOTAL SUISSE						1 440
LUXEMBOURG	31/03/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	CB	20
LUXEMBOURG	08/02/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	CB	200
TOTAL Luxembourg						220
PAYS BAS	10/01/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	80
PAYS BAS	10/02/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	80
PAYS BAS	10/03/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	80
PAYS BAS	10/04/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	80
PAYS BAS	10/05/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	80
PAYS BAS	10/06/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	80
PAYS BAS	23/06/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	CB	12
PAYS BAS	10/07/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	80
PAYS BAS	10/08/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	80
PAYS BAS	10/09/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	80
PAYS BAS	10/10/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	80
PAYS BAS	10/11/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	80
PAYS BAS	17/11/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	CHEQUE	500
PAYS BAS	10/12/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	80
TOTAL PAYS BAS						1 472
GEORGIE	10/01/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	35
GEORGIE	10/02/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	35
GEORGIE	10/03/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	35
GEORGIE	10/04/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	35
GEORGIE	10/05/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	35
GEORGIE	10/06/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	35
GEORGIE	10/07/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	35
GEORGIE	10/08/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	35
GEORGIE	10/09/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	35
GEORGIE	10/10/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	35
GEORGIE	10/11/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	35
GEORGIE	10/12/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	PRELEVEMENT	35
TOTAL GEORGIE						420
ALLEMAGNE	16/01/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	CHEQUE	200
ALLEMAGNE	11/03/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	CB	50
ALLEMAGNE	15/05/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	CB	40
ALLEMAGNE	27/05/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	CHEQUE	200
ALLEMAGNE	13/07/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	CB	199
ALLEMAGNE	19/12/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	CB	50
TOTAL ALLEMAGNE						739
AUSTRALIE	21/01/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	CB	100
ESPAGNE	21/01/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	CB	5
BELGIQUE	24/07/2025	PERSONNE PHYSIQUE	DON	DIRECT	CB	50
TOTAL GENERAL						4 546

Eléments concernant les entreprises liées et les participations (en €)

Postes	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles l'association a un lien de participation
Participations	25 716 880	738 041
Créances rattachées à des participations	3 320 441	
Autres créances	1 215 842	
Dettes rattachées à des participations		25 001

Produits et charges des sorties d'immobilisation

	31/12/2025	31/12/2024
Produits de cession immobilisations corporelles	3 416 000	2 179 500
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	1 438 425	1 521 231
Résultat	1 977 575	658 269

Produits et charges exceptionnelles (en €)

	31/12/2025
Produits exceptionnels	3 810 200
Charges exceptionnelles	3 810 200
Résultat exceptionnel	0

Il est constaté dans les charges et produits exceptionnels l'apport d'un bien sis 6 rue Fleury à Oullins à l'Association Immobilière du diocèse de Lyon (AIDL).

Cela se traduit par une cession en produit exceptionnel et une subvention en charges exceptionnelles.

Cette opération revêt un caractère exceptionnel car c'est un événement majeur (montant significatif) et inhabituel. Par cette opération d'apport l'ADL se met en conformité avec ses statuts.

Autre information

Les honoraires du commissaire aux comptes pris en charge au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 21 420 euros.

5-ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

5.1-Montant des engagements financiers

Engagements reçus :

- Déclaration de notre qualité cultuelle reçue le 28/07/2023 pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 28/06/2028.
- Le 15/11/2007 un traité d'apport a été signé avec l'Association Accueil des Buers. L'ADL a apporté 200 k€ à la condition du retour de « cette somme à l'apporteur ou ses ayants-droits soit en biens mobiliers, soit en numéraire, en cas de dissolution ou si la réalisation du but des apports devient impossible ».
- Dans le cadre du financement du projet de la Maison Catholique à Caluire, l'A.D.L. a consenti un prêt de 1 200 k€ à l'Association Caluire Paroisse. L'Association Caluire Paroisse s'engage à hypothéquer au bénéfice de l'A.D.L. la parcelle cadastrale BK 130 comprenant un parc arboré et les locaux paroissiaux financés en partie par le prêt de 1 200 k€. Un prêt complémentaire de 92 k€ a été accordé en 2019.
- En 2011, l'A.D.L. a reçu en legs la nue-propriété d'un capital de 344 k€, l'usufruit étant dévolu au mari de la donatrice. Une convention de quasi-usufruit a été signée entre l'A.D.L. et l'usufruitier. La créance de restitution sera exigible de plein droit et par le seul fait du décès de l'usufruitier.

Engagements donnés :**1) Engagements financiers :**

- Nantissement d'un compte de titres financiers « SG Monétaire plus » pour garantir les facilités de caisse accordées par la Société Générale à hauteur de 3 000 k€.
- L'A.D.L. s'est portée caution solidaire du remboursement du prêt de 800 k€ souscrit par l'Association Immobilière du Diocèse de Lyon (A.I.D.L.) au taux de 2.35% sur 20 ans. Au 31/12/2025, le capital restant dû est de : 432 k€. Terme de l'engagement : 18/05/2035.
- Engagement de caution au profit de l'Association Paroissiale Immobilière de Brignais pour garantir un prêt initial de 650 k€ sur 20 ans au taux de 3.40 %. L'objet de ce prêt concernait la restructuration de la maison paroissiale de Brignais. L'A.D.L. est garante sur première demande. Ce prêt a été renégocié en 2020 auprès de la Société Générale. La caution porte désormais sur un montant de 497 k€ sur 13 ans au taux de 0.89%. Au 31/12/2025, le capital restant dû est de : 300 k€.
- Engagement de caution au profit de la S.A. Lyonnais et Forez en garantie d'un prêt de 900 k€ sur 15 ans au taux de 1.20% référencé sur l'EURIBOR 3 mois. Au 31/12/2025, le capital restant dû est de 294 k€. Terme de l'engagement : 05/05/2030.
- Engagement de caution au profit de la SAS Domaine Lyon St Joseph en garantie d'un prêt de 500 k€ sur 10 ans au taux de 0.78% (hors assurance). Au 31/12/2025, le capital restant dû est de 361 k€. Terme de l'engagement : 05/11/2030.
- L'A.D.L. s'est engagée à souscrire des parts dans des fonds d'investissement auprès du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel. Au 31/12/2025, il reste à engager : 1 016 k€.
- L'A.D.L. a fait à l'UADF un apport en compte courant de 250 k€. Cet apport sera remboursé par annuité constante de 36 k€ à compter du 1^{er} juillet 2024. Le solde restant dû au 31/12/2025 est de 179 k€.
- L'ADL s'est engagée en date du 14/05/2024 à prêter à l'Association Immobilière Saint Pothin la somme de 302 k€ sans intérêt remboursable sur 12 ans dans le but de financer les travaux de rénovation de la cure afin d'installer une fraternité de prêtres. Le prêt a été débloqué pour 245 k€, il reste 57 k€ qui ont été débloqué en 05/2026.
- Le 13 janvier 2021, l'ADL a signé un accord en cas de fermeture de la maison St François de Sales situé 5 rue du 11 novembre à Paray le Monial (mission d'année de fondation spirituelle pour les diocèses des Provinces de Lyon et de Dijon). L'ADL s'engage à ce que le bâtiment et le terrain reviennent au diocèse d'Autun. Le compte de dépôt détenu à la curie d'Autun, et le compte postal, seront répartis entre les diocèses des Provinces de Dijon et de Lyon en fonction du nombre de jeunes accueillis depuis 2007.

2) Promesse de vente et achats immobiliers, et condition de paiement :

- Le 24 décembre 2021, l'A.D.L. a acquis l'église St André à Montagny ainsi que le presbytère. L'A.D.L. s'est engagé moralement auprès du vendeur, Lyonnais et Forez, à maintenir le tènement au culte catholique pendant 12 ans. Fin de cette obligation morale en 12/2033.
- Le 09 novembre 2023 a été vendu un appartement dans le cadre de la donation DUMAS Marie d'un montant de 440 k€. La quote-part de l'ADL (152 K€) a été mis en fonds dédiés pour la rénovation des logements prêtres (maison Ancel). Utilisation du fonds dédiés depuis 2024 pour 132 k€.
- Le 29 novembre 2024, une lettre d'intention a été signée avec l'association ARAMM concernant la vente d'un bien situé 99 route de Briennon à Mably pour un montant de 450 k€. La signature a été reporté au plus tard en juin 2026.
- Le 25/09/2025, une promesse unilatérale de vente a été signée avec la société Kovimo concernant un bien situé au 8 place Victor Hugo à Le Coteau d'une valeur de 200 k€. L'acte de vente définitif a été signé le 20/01/2026.
- Le 31/10/2025, une promesse unilatérale de vente a été signée avec la métropole de Lyon concernant une parcelle de terrain de l'église Ste Bernadette à Caluire d'une valeur de 25 k€. L'acte de vente définitif sera signé en 2026.
- Le 06/11/2025, une promesse unilatérale de vente a été signée concernant un bien situé au 23 rue Jules Massenet à Roanne (ND de Lourdes) d'une valeur de 390 k€.

3) Sur les biens apportés :

- L'association immobilière des amis de l'adoration a vendu un bien à l'ADL le 11/07/2013 pour 1 700 k€. En contrepartie de cette achat, l'A.D.L. s'engage à conserver dans le bâtiment A, une vocation cultuelle et conventuelle pendant 20 ans (12/07/2033).

- L'association Les Amis d'Oullins a apporté à l'A.D.L. un bien immobilier estimé à 1 900 k€. Ce bien a été comptabilisé à l'actif de l'A.D.L. au 31/12/2013. En cas de vente de ce bien par l'A.D.L. dans les 20 ans, l'A.D.L. s'engage à reverser à la paroisse St Martin d'Oullins la moitié du produit de la vente. Ce bien a été apporté à l'Association Immobilière du Diocèse de Lyon avec comme engagement moral de participer à l'exercice culturel à travers l'édification d'une résidence senior, couplé d'un engagement de construire et d'exploiter. L'AIDL devra maintenir directement ou indirectement (par le biais de participation dans une société), cette activité pendant 20 ans.
- L'Association Immobilière de Pierre Bénite a apporté à l'A.D.L. un bien immobilier estimé à 360 k€. Ce bien a été enregistré à l'actif de l'A.D.L. au 31/12/2016. En cas de revente de ce bien dans les 15 ans, l'A.D.L. s'engage à reverser la moitié du produit de la vente à l'Association Immobilière de Pierre Bénite.
- L'Association Immobilière du Bourg de Charbonnières a apporté à l'A.D.L. un bien immobilier estimé à 450 k€. Ce bien a été enregistré à l'actif de l'A.D.L. au 31/12/2016. L'A.D.L. s'engage à affecter ce bien à l'usage de la paroisse de Charbonnières pendant une durée de 25 ans.
- L'Association Notre Dame de BELIGNY a fait don à l'A.D.L. d'un bien immobilier estimé à 300 k€. Ce bien a été enregistré à l'actif de l'A.D.L. au 31/12/2016. L'A.D.L. s'engage à ne pas aliéner ni hypothéquer ce bien pendant une durée de 40 ans.
- Les associations Jeanne Grégoire et Les Amis de Notre Dame des Marais ont fait don à l'A.D.L. de deux ensembles immobiliers estimés à 995 k€. Ces biens ont été comptabilisés à l'actif de l'A.D.L. au 31/12/2017. L'A.D.L. s'engage à ne pas aliéner ni hypothéquer ce bien pendant une durée de 30 ans à compter de la signature de l'acte (18/09/2017). L'A.D.L. s'engage à maintenir les lieux exclusivement au service de l'Eglise Catholique pendant une durée de 99 ans.
- Le 4/06/2021, l'Association Immobilière Paroissiale de Dardilly a apporté à l'A.D.L. la somme de 400 k€. En contrepartie de cet apport l'A.D.L. s'engage à utiliser cette somme en vue de l'acquisition et l'entretien de la maison natale du curé d'Ars ou selon les besoins de la paroisse, l'acquisition d'un ou plusieurs locaux lui permettant de développer un projet pastoral dans le cadre de sa mission. En outre, l'A.D.L. s'engage à apporter un soutien financier à la paroisse de Dardilly d'un montant annuel de 6 K€. Ce soutien financier cessera le jour de l'acquisition de la maison natale du curé d'Ars ou sera réduit au prorata du prix d'acquisition du ou des biens immobiliers nécessaires à la mission pastorale de la paroisse acquis en lieu et place de la maison natale du curé d'Ars. Cet engagement de soutien financier ne pourra dépasser 30 ans. Dans la comptabilité de l'A.D.L., un fonds dédié de 400 k€ a été constaté. Le versement à la paroisse est de 6 k€ sur 2025. Le montant de la subvention versée à la paroisse depuis le 04/06/2021 est de 27.5 k€.
- Le 19/12/2022, l'Association Immobilière de la paroisse de la Sainte Famille a apporté à l'ADL une église et un presbytère situé 9 rue de Longchamp à Villeurbanne d'une valeur de 3 365 k€. Ce bien a été enregistré à l'actif de l'A.D.L. au 19/12/2022. L'A.D.L. s'engage à affecter ce bien à l'usage spirituel pendant une durée de 25 ans.
- Le 19/12/2022, l'Association Caluire Paroisse a apporté à l'ADL une église et un cinéma situé 67 Chemin de Vassieux 69300 Caluire, d'une valeur de 600 k€. Ce bien a été enregistré à l'actif de l'A.D.L. au 19/12/2022. L'ADL s'engage à maintenir un lieu de Culte pour une durée minimum de 20 ans, si l'ADL doit vendre tout ou partie du tènement apporté, le produit de la vente sera reversé à la paroisse de Caluire (Notre Dame des Lumières). Le cinéma est géré par l'Association Caluire Paroisse par un bail à usage de 30 ans qui prendra fin le 19/12/2050.
- Le 12/01/2024, l'association Notre Dame de Gerland a apporté à l'ADL un presbytère situé 3 rue Clément Marot à Lyon 7ème, d'une valeur de 980 k€. Ce bien a été enregistré à l'actif de l'ADL au 12/01/2024. L'ADL s'engage à affecter ce bien à un usage spirituel pendant une durée de 25 ans, en cas de revente l'ADL devra reverser la totalité de la vente au profit de la paroisse Bienheureux St Jean Paul II.
- Le 20/06/2024, l'Association Saint Joseph de la demi-lune a apporté à l'ADL une église, une cure et un parc, situé 6B avenue de la République à Tassin la demi-lune d'une valeur de 7 000 k€. Ce bien a été enregistré à l'actif de l'A.D.L. au 20/06/2024. L'A.D.L. s'engage à affecter ce bien à l'usage spirituel pendant une durée de 10 ans. Les locations seront mises sur un fond dédié au profit de l'ensemble paroissial Notre Dame du Point du Jour - Saint Joseph de la Demi-Lune - Sainte Anne de Ménival, en vue de réalisation de gros travaux principalement pour la paroisse de Saint Joseph.
- Le 17/05/2024, un protocole d'accord entre Association Immobilière Givors Canal (AIGC) et l'ADL a été signé. L'AIGC s'engage à apporter à l'ADL un presbytère et son terrain situé 6 rue Victor Hugo à Givors. L'ADL s'engage à effectuer des travaux dans ce presbytère estimé à 597 k€ dont 75 k€ financés par l'AIGC. Un apport en numéraire jusqu'à 30 k€ est prévu, destiné aux activités pastorales de la paroisse de Givors Grigny.

4) Les baux emphytéotiques, à construction, à usage :

- Le 18/11/1994, l'A.D.L. a signé un bail emphytéotique au profit de la Ville de Lyon sur l'ensemble immobilier situé au 308 Avenue Andrei Sakharov 69009 Lyon, dénommé « l'église de Balmont ». La durée du bail est de 30 ans (01/11/1994 au 31/10/2024).
A l'échéance du bail, une convention d'occupation précaire a été signée avec la Ville de Lyon dans le but de vendre ce bien à la ville de Lyon à l'horizon 2027.
- Le 25/05/2018, l'A.D.L. a signé un bail emphytéotique au profit de l'Association Les Amis du Petit Monastère de la Croix-Rousse sur le tènement immobilier situé 124 rue Hénou à Lyon 4^{ème}. La durée du bail est de 50 ans (01/06/2018 au 31/05/2068).
- Le 6/12/2018, l'A.D.L. a signé un bail emphytéotique au profit de la SCI St Colomban et Ste Barbe sur l'ensemble immobilier situé à la Bénisson-Dieu (Loire). La durée du bail est de 45 ans (01/12/2018 au 31/11/2063).
- Le 12/01/2018, l'A.D.L. a signé un bail à construction au profit de la SCI Lachazot sur un terrain situé Chemin des Aubépines à Francheville (69). La durée du bail est de 45 ans (01/01/2018 au 31/12/2063).
- Le 24/03/2022, l'A.D.L. a signé un bail emphytéotique au profit de l'Association Cultuelle Orthodoxe des Saints Martyrs de Lyon et des Saints Archanges sur le tènement immobilier situé 53 chemin de Fond-Rose à Caluire et Cuire. La durée du bail est de 20 ans (21/07/2022 au 20/07/2042).
- Le 19/12/2022, l'A.D.L. a signé un bail emphytéotique au profit de la SOCIETE FONCIERE HABITAT ET HUMANISME sur l'ensemble immobilier situé à Ste Foy les Lyon, 39 rue du commandant Charcot (Rhône). La durée du bail est de 45 ans (30/06/2023 au 30/06/2068).
- Le 26/04/2022, l'A.D.L. a signé un bail emphytéotique au profit de l'association culturelle New Life de Roanne sur l'ensemble immobilier situé au 36 Rue Alfred de Musset 42300 Roanne. La durée du bail est de 30 ans (01/04/2022 au 31/03/2052). Un loyer de 2 400 € par an sera versé.
- Le 18/05/2022, l'ADL a signé un prêt à usage à titre gratuit avec les associations Lazare et Marthe et Marie sur un tènement immobilier nommé Viennay situé 7 Place St Irénée à Lyon. La Durée de ce prêt est de 11 ans et 11 mois (du 01/06/2022 au 01/04/2033)
- Le 15/10/2024, l'A.D.L. a signé un bail emphytéotique au profit de la SCI Lachazot sur le tènement immobilier situé 65 Avenue de Lyon à Roanne (Centre Notre Dame). La durée du bail est de 30 ans (01/09/2024 au 31/08/2054).
- Le 15/12/2025, l'A.D. L a signé un bail emphytéotique au profit de la société Pierre Production sur le tènement immobilier situé 3 rue Mathieu Varille à Lyon. La durée du bail est de 30 ans (01/01/2026 au 31/12/56).
Il est rappelé que ce bien est grevé de charges issues de l'acquisition en 2013, notamment l'obligation de conserver dans le bâtiment A, une vocation cultuelle et conventuelle pendant 20 ans, soit jusqu'au 12/07/2033. L'installation de l'Ecole Pierre, avec son accompagnement spirituel, permet de respecter cet engagement.

5) Evolution des procédures en cours :

- Litige sur l'église de Bellerroche à Villefranche sur Saône : des dommages et intérêts ont été perçus le 20/10/2021 à la suite du jugement de 1^{ère} instance d'un montant de 126 064 €. Cette somme est inscrite en débiteurs divers dans l'attente d'un jugement définitif d'appel.
- Litige sur l'église St Thomas à Vaulx en Velin : des dommages et intérêts ont été perçus le 05/06/2024 à la suite d'un jugement en 1^{er} instance d'un montant de 518 588 €. Cette somme est inscrite en débiteurs divers dans l'attente d'un jugement définitif d'appel.

Engagements de crédit-bail :

Les engagements de crédits-baux correspondent à des copieurs dont les contrats ont une durée de 2 à 5 ans. Chaque paroisse a pris individuellement le contrat en son nom.

5.2-Legs en cours

Successions, montant en €	Liquidités	Assurances-vie	Biens immobiliers
Successions acceptées et non comptabilisées au 31/12/25	113 163	5000	180 000
Successions vacantes acceptées non comptabilisées au 31/12/2025	25 000		25 000
Successions acceptées en janvier 2026 à mai 2026 (événements postérieurs à la clôture des comptes)	1 067 462	117 548	260 000

5.3-Liste des filiales et participations

Informations financières (k€)	Capital	Réserves & report à nouveau avant affectation	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis non remboursés	Cautions & avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations										
1 - Filiales (+ de 50% du capital détenu)										
SCI St Joseph	800		99,99%	799	799	3 320		324	-55	
SCI Séminaire Provincial	9 185		76.21%	7 000	6 426			370	27	
SCI Lachazot	22 858		78.08%	17 846	17 846	1 216		1 615	692	156
Lyonnais et Forez	261		61.33%	46	46			1 139	293	
SCI Courzieu	48		51.56%	24	24			32	19	
2 - Participations (10 à 50% du capital détenu)										
SAS Domaine Lyon St Joseph	1 100		40.00%	440	440			3 992	441	
Pupilles Gerson	38		22.26%	5	5			81	31	3
SCI Ste Croix	1 960		10.00%	196	196			122	69	3
SARL Espérance Energie	35		5.00%	2	2			13	-3	
GIE de la province de LYON	100		12.50%	13	13			60	0	
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations										
2 - Participations non reprises en A										
a) Françaises										
SCPI Sélectipierre 2				571	912					
SCPI UFIFRANCE immobilier				533	271					
SCPI ACCES VALEUR PIERRE				1 554	1 967					
SCPI Primovie				650	503					
SCPI OPUS REAL				200	151					
SCPI EUROPIMO				200	132					
SCPI ACTIVIMMO				300	268					
SCPI AETIAM				155	150					
SCPI Rivoli Avenir Pat.				408	492					
Habitat et Humanisme				176	176					
SCI 23 Place Carnot				pm	pm					
SCI St Nizier St Antoine				4	4					
SCI ST Sacrement				50	50					
SCI ST PRIX				1	1					
SCI Immaculée conception				1	1					
SCI ST Jacques Etats Unis				1	1					
SCI Ste Camille				25	25					
SCI St Colomban et Barbe				pm	pm					